



Conséquence du dépôt de bilan d'une maison mère sur sa filiale

Par **toniagis_old**, le **09/12/2007** à **12:58**

Bonjour,

Si une entreprise X détient des parts dans une entreprise Y. Si l'entreprise X dépose le bilan, je voudrais savoir quelles sont les conséquences pour l'entreprise Y : si l'entreprise X est majoritaire, si l'entreprise Y est minoritaire.

Si l'entreprise Y a dans ses statuts une clause d'agrément des nouveaux entrants et que l'entreprise X propose des repreneurs non agréés pour les actions qu'elle détient dans Y, que se passe-t-il ? Une fois l'entreprise X liquidée, que deviennent les actions qu'elle détient dans Y si elle n'a pas pu les céder faute d'agrément des autres actionnaires ?

Merci